



MEMBRE ADHERENT

**« SOUSCRIPTION ASSURANCE COMPLEMENTAIRE »**

Saviez-vous que la Ligue propose une assurance complémentaire pour les patients souffrant d'épilepsie qui sont membres de la Ligue ?

- ⇒ En effet, les membres ayant une épilepsie peuvent bénéficier des assurances - à tarif préférentiel - qui sont souscrites à leur intention par la L.F.B.E :
- Soit une assurance en RESPONSABILITE CIVILE en versant une cotisation de 20 € par an ;
  - Soit une assurance en RESPONSABILITE CIVILE et ASSURANCE ACCIDENT CORPOREL, y compris le TRANSPORT PAR AMBULANCE suite à une crise d'épilepsie sur la voie publique, en versant une cotisation de 34 € par an.

En option(s) et moyennant un supplément, il est possible de bénéficier d'une assurance pour objets confiés par l'employeur (12€), de même que d'une intervention dans les frais de rapatriement lors d'un voyage à l'étranger (14€). *Nous vous rappelons que tout séjour à l'étranger (dates et lieu) doit nous être communiqué au préalable pour pouvoir bénéficier de l'intervention de l'assurance.*

**Pour tout complément d'information, nous nous tenons à votre disposition au 02/344 32 63 ou par mail à [cecilekabale@ligueepilepsie.be](mailto:cecilekabale@ligueepilepsie.be) pour recevoir le bulletin de souscription à compléter et à nous renvoyer afin de bénéficier de notre assurance complémentaire.**